

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 1987

0. Ouverture

1. Elections des officiers

Jean-Luc Dubois propose Daniel Beaulieu comme président et François Bessette seconde.

Luc Déry propose Yves Lapierre comme secrétaire et François Bessette seconde.

2. Adoption de l'ordre du jour (voir annexe)

Il est adopté à l'unanimité.

3. Election des représentants

Assemblée départementale :

Yves Lapierre propose François Bessette, Jean-Luc Dubois seconde et François Bessette accepte.

Luc Déry propose Alain Landry, Marcel Bisson seconde et Alain Landry accepte.

François Bessette propose Réjean Tremblay, Luc Déry seconde et Réjean Tremblay accepte.

Johanne Davidson propose Marcel Bisson, Jean-Luc Dubois seconde et Marcel Bisson accepte.

Yves Lapierre propose Louis Salvail, Réjean Tremblay seconde et Louis Salvail accepte.

Tous les cinq sont élus.

Comité des études :

François Bessette propose Louis Salvail qui refuse.

Jean-Luc Dubois propose François Bessette, Louis Salvail seconde, François Bessette accepte et est élu.

Luc Déry propose Jean-Luc Dubois, Stéphane Nadai seconde, Jean-Luc Dubois accepte et est élu.

4. Démissions

Le président Luc Déry, le vice-président interne Yves Lapierre et la secrétaire Françoise Guyaux démissionnent de leurs postes.

5. Elections

Il faut en faire pour les postes de président, vice-président interne et secrétaire à l'exécutif, pour les 3 postes de représentants de 1ère année et pour 1 poste de représentant de 2ème année.

François Bessette propose Daniel Beaulieu comme président d'élection, Stéphane Nadai seconde et Daniel Beaulieu accepte.

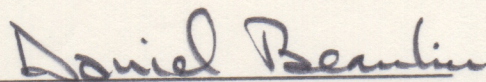
26 votent pour et 0 contre donc Daniel Beaulieu est élu.

6. Varia

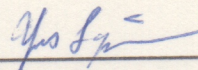
Rien.

7. Clôture

Louis Salvail propose la levée de l'assemblée, Stéphane Nadai seconde et la proposition est adoptée à l'unanimité.



Daniel Beaulieu
Président



Yves Lapierre
Secrétaire

Adopté le 16 février 1988

ANNEXE : ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28/09/87

0. Ouverture
 1. Election des officiers
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Election de représentants aux postes à l'assemblée départementale et au comité des études.
 4. Démissions à l'exécutif
 5. Elections
 6. Varia
 7. Clôture
-